



En exercice : 58
Présents : 49
Votants : 49

Séance du 18 septembre 2023

Le Dix-huit Septembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 Septembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAÏ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAÏ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
GARNACHE Claude, suppléant
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain-sur-les-Marches), LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), BANNIER Géraldine (COURBEVEILLE), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), GUILLET Vincent (St Aignan-sur-Roë), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte),

Membres titulaires ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de Séance : Élu(e) Mme MANCEAU Laurence, désigné(e) en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-09/108 : ACTION SOCIALE

Séance du : 18 septembre 2023

OBJET 2023-09/108 : ACTION SOCIALE

FRANCE SERVICES/AGENCE POSTALE COMMUNALE DE RENAZÉ – APPROBATION APD GLOBAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS – LANCEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE RENAZÉ (PLAN EN ANNEXE)

M. Philippe GUIARD, Vice-Président en charge du CIAS, rappelle que le projet consiste à construire un bâtiment pour accueillir l'Espace France Services et une agence postale communale conformément à l'orientation donnée par le Conseil Communautaire du 04 juillet 2022.

La Ville de Renazé a acheté et démoli une maison de ville avec un commerce en rez-de-chaussée situé au 1 rue Victor Fourcault. Le nouveau bâtiment de 100m² comprendra un accueil, un espace internet, une zone guichet, une réserve, trois bureaux, des sanitaires et une salle de pause.

L'équipement aura deux accès distincts. L'accès principal permettra l'accès à la France Services et à l'agence postale pour le fonctionnement principal. Un accès secondaire sera possible lorsque l'agence postale est fermée pour des rendez-vous France Services par la médiatrice ou les partenaires.

M. Philippe GUIARD précise que sont intégrés au projet les éléments architecturaux suivants :

- La transparence des façades Sud et Ouest en partie pour s'inscrire dans la liaison entre la place de l'église et celle de la Mairie (conclusion de l'hackathon) ;
- L'intégration d'une casquette sur la façade Sud s'inscrivant dans le paysage et l'aménagement urbain, elle permettra de protéger de la pluie et du soleil l'été ;
- L'utilisation de matériaux biosourcés et locaux (production dans un rayon de 100 kms) avec l'utilisation de paille pour l'isolation thermique ;
- Un chauffage par poêle de masse au granulé compléter par un réchauffement de l'air via la VMC double-flux.

M. Philippe GUIARD rapporte le calendrier théorique optimum de déroulement de l'opération :

- 18 septembre 2023 : Validation APD en Conseil Communautaire
- Octobre 2023 : dépôt du permis de construire
- Septembre Octobre 2023 : Etude de projet
- Novembre 2023 : consultation des entreprises
- Janvier 2024 : attribution des marchés
- Février 2024 : préparation de chantier
- Mars 2024 à février 2025 : Travaux
- Mars 2025 : réception des travaux
- Avril 2025 : Ouverture de la Frances services / Agence postale

Le plan de financement prévisionnel au stade APD peut donc être confirmé sur les bases suivantes :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL TRAVAUX

Dépenses	Estimation juin 2022	BP voté 2023	APD au 03 juillet 2023	APD au 30 juillet 2023	Recettes	Estimation juin 2022	BP voté 2023	APD au 03 juillet 2022	APD au 30 juillet 2023
Travaux	200 000 €	357 000 €	364 600 €	301 600 €	DETR 2023 - notifiée	112 500 €	60 000 €	157 115 €	157 115 €
Options(Remplacemnt bardage bois par panneaux pleins en Minéral Composite)			11 400 €	11 400 €					
Maitrise d'œuvre	20 000 €	42 840 €	50 589 €	48 099 €	Ville de Renazé (37% du reste à charge	41 625 €	127 591 €	120 100 €	93 071 €
MOE - A3 Architecture (12% des travaux)			45 120 €	37 560 €					
Géotechnicien (0,8% des travaux hors options)			2 917 €	2 917 €					
Contrôle technique et SPS (0,7% des travaux hors options)			2 552 €	7 622 €					
Assurance dommage ouvrage			10 000 €	10 000 €	Emprunt				- €
Imprévus / Révisions / Mobilier (12%)	5 000 €	5 000 €	45 120 €	37 560 €	Autofinancement	70 875 €	217 249 €	204 494 €	158 473 €
TOTAL € HT	225 000 €	404 840 €	481 709 €	408 659 €	TOTAL € HT	225 000 €	404 840 €	481 709 €	408 659 €
TOTAL € TTC	270 000 €	485 808 €	578 051 €	490 391 €	TOTAL € TTC	270 000 €	485 808 €	578 051 €	490 391 €

M. Philippe GUIARD indique que lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maitres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre qui assurera la maitrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maitrise d'ouvrage en fixe le terme.

21H10 : arrivée de Mme Dominique PREVOSTO portant le nombre de présents et votants à 49.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A la majorité 49 votants (48 voix POUR - 1 voix CONTRE, M. Philippe PELLUAU)

- ⇒ **VALIDE** l'APD global de la construction d'un espace France Services / Agence postale communale à Renazé ;
- ⇒ **CONFIRME** le coût d'opération global à 408 659 € HT et le plan de financement correspondant ;
- ⇒ **FIXE** le montant de la rémunération provisoire définitive du Maitre d'œuvre à 36 192 € HT (12% des travaux hors option) ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer une convention de co-maitrise d'ouvrage avec la Ville de Renazé et toutes les pièces s'y rapportant ;
- ⇒ **PRECISE** que la communauté de Communes du Pays de Craon assure la Maitrise d'ouvrage de cette construction partagée ;
- ⇒ **PRECISE** que la commune de Renazé participera aux frais de construction au prorata de la surface dédiée à l'Agence Postale Communale (surface estimée entre 35 à 40%) ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à :
 - **SOLLICITER** les subventions et prêt bancaire correspondants, notamment auprès de la Région sur le fonds revitalisation des centres villes en Pays de la Loire (enveloppe de 167 000€ déléguée à la CCPC par la Ville de Renazé – délibération 2022-12/158)
 - **SIGNER** l'ensemble des formalités administratives afférentes au projet,
 - **LANCER** la consultation des entreprises et signer les marchés et avenants correspondants dans la mesure où ces derniers respecteront les crédits budgétaires votés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230918-DELIB202309108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 29/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 septembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Laurence MANCEAU

(Signature of Laurence MANCEAU)